

ABONNEMENT.

Un an... 20 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

En vente chez tous les Libraires:
A SAUMUR, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
A PARIS, Chez A. EWIG, Rue Tailbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

SAUMUR, 24 Janvier 1878.

Chronique générale.

Voici le résultat du scrutin qui a eu lieu hier pour l'élection d'un sénateur inamovible:

Votants, 272; majorité absolue, 137.
M. V. Lefranc, 129; M. Decazes, 127; M. Ducrot, 7; M. Biscecci, 2; M. Estancelain, 2; M. Jauréguiberry, 2; M. Lacombe, 4; M. Dumas, 4. — Ballottage.

La Chambre a encore invalidé deux députés dans sa séance d'hier: MM. Dejours, député de l'Aude, et d'Estignard, député du Doubs.

L'élection du duc de La Rochefoucauld au Sénat sera la preuve éclatante, pour toute la France, de l'union du parti conservateur dans la Chambre haute.

Il faut féliciter M. le duc Decazes et ses amis de l'acte de patriotisme qui leur fait consentir un tour de faveur pour assurer l'alliance des trois groupes conservateurs par l'élection de M. le duc de La Rochefoucauld.

Les journaux révolutionnaires sont très-effrayés de voir se réaliser l'union des conservateurs.

Ils font tout ce qu'ils peuvent pour maintenir la division qui leur est si favorable, et notamment celle qui condamne à l'impuissance la majorité du Sénat.

Ils s'efforcent de persuader aux constitutionnels de s'engager dans le camp révolutionnaire et de donner ainsi aux radicaux les moyens de constituer prochainement un Sénat qui serait la doublure de la Chambre des députés actuelle.

Les constitutionnels commencent à voir clair dans le jeu des radicaux, et ils ne paraissent pas disposés à leur donner des armes pour expulser de la Chambre haute les conservateurs, comme sont expulsés de la Chambre basse les députés désignés dans la liste de proscription dressée par le Comité de Salut public.

L'extrême gauche a signé une proposition de loi ayant pour objet d'assurer la liberté de conscience dans les écoles et les examens. Il est dit dans l'article 1er: « L'enseignement religieux est désormais, et dans tous les établissements d'instruction primaire, secondaire ou supérieure, absolument facultatif. — Il sera complètement séparé de l'enseignement civique, littéraire et moral, et sera donné en dehors de l'école ou du lycée par d'autres personnes que les instituteurs ou institutrices, professeurs hommes ou professeurs dames, à des heures déterminées par les règlements et seulement aux enfants ou adolescents de l'un ou de l'autre sexe dont les parents, tuteurs ou correspondants, auront formellement exprimé la volonté que ces enfants ou adolescents suivent une instruction ou assistent à des cérémonies religieuses quelconques. »

« A l'avenir, la majorité nécessaire pour obtenir une invalidation sera portée aux deux tiers. »

En citant cette proposition, M. de Girardin dit que son avis est qu'elle doit être votée sans opposition.

Il est vrai que, mêlant deux choses bien différentes, il met pour réserve à son vote favorable de faire décider en même temps par le Sénat qu'à l'avenir il n'élira plus les membres qu'à la majorité des deux tiers.

M. de Girardin, malgré toute sa prédilection pour les paradoxes et les idées irréalisables, sait très-bien la différence qui existe entre la réforme et l'annulation d'une décision souveraine du suffrage universel et le vote de préférence entre plusieurs candidats.

Exiger les deux tiers des voix au Sénat pour l'élection d'un nouveau sénateur, ce serait rendre dans l'état actuel du Sénat toute élection impossible, tandis qu'il n'est pas impossible de faire constater par deux tiers d'une Assemblée la réalité d'une fraude électorale, et cette obligation des deux tiers pour l'invalidation aurait tout au moins ce résultat juste et pratique d'enlever à l'invalidation le caractère d'une proscription systématique, d'une injustice de parti pris, d'un ostracisme uniquement motivé sur une différence d'opinion politique.

Invalidier à la simple majorité, c'est dans l'état actuel des partis en France autoriser l'exclusion de trois millions d'électeurs de la représentation nationale.

L'assimilation faite par M. de Girardin n'est donc pas sérieuse.

UN SYMPTÔME A NOTER. A l'occasion des obsèques, le roi Humbert a donné, sur sa cassette privée, cent mille francs pour les pauvres de Rome; 50,000 fr. ont été remis au syndic (maire), et 50,000 fr. ont été envoyés au cardinal vicaire.

On serait tenté de croire que le nouveau roi veut faire sa cour au Vatican.

D'après les renseignements émanés d'une source presque officielle, on se montre peu disposé, dans la plupart de nos départements, à accueillir convenablement les membres de l'enquête parlementaire.

On trouve généralement en province que la Chambre consacre un temps trop précieux aux invalidations, tandis que les ques-

tions d'une bien plus grande importance pour le pays sont abandonnées par esprit de parti.

Sous ce titre: Les Anniversaires du 24 janvier, le Républicain publie un long article dans lequel il se complait à rappeler comment, de 1793 à 1799, les républicains de Paris célébrèrent l'anniversaire de la mort de Louis XVI, comme étant le premier pas vers le bonheur pour l'humanité entière. Ce n'était que salves d'artillerie, que chants, que discours, que réjouissances.

Ce récit ne prouve qu'une chose: c'est que la glorification de l'assassinat est un des privilèges de la Révolution, ce qu'il était du reste fort inutile de rappeler.

Il se confirme que plusieurs souverains se rendront à l'Exposition universelle de 1878.

Parmi ces augustes visiteurs, on peut dès maintenant citer: l'empereur François-Joseph d'Autriche, le roi Alphonse XII d'Espagne, le roi Léopold de Belgique, le Shah de Perse.

Les radicaux viennent de remporter une nouvelle victoire: le Bien public nous apprend que M. Odillon Villard, commissaire central à Arles, qui avait refusé de faire des excuses par écrit à M. Pelletan, vient d'être destitué, sur la demande des sénateurs de la gauche.

On lit dans le Français: « Les attaques contre les chefs de l'armée prennent le caractère le plus violent. Un journal de Montpellier, le Républicain du Midi, s'attaque au maréchal Canrobert, l'appelle « assassin heureux, bravo du boulevard », et déclare « qu'il n'échappa au bagne en 1851 que par des circonstances indépendantes de sa volonté. »

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MARY LISMORE

NOUVELLE IRLANDAISE.

(Suite et fin.)

Heureuse créature! son sort lui parut digne d'envie, lorsqu'elle eut un objet de plus à protéger, à soigner, à pourvoir.

Sa petite Mary était si gentille, si mignonne! aucune de ses grâces naïves, aucun de ses sourires enchanteurs n'était perdu pour sa mère.

Quel plaisir, lorsque l'enfant put marcher, de la voir trotter, de ci, de là, tout à l'entour de soi! de sentir sa petite main accrochée au manteau, au tablier! d'entendre les premiers gazouillements de sa voix argentine!

Celle à qui jamais on n'avait adressé un mot flatteur, un sourire d'approbation, recevait les plus doux regards de ces beaux yeux humides où l'intelligence et le sentiment se développaient si vite, les plus doux baisers de cette petite bouche fraîche comme une cerise; les caressantes étreintes de ces petits bras potelés étaient pour elle seule;

car Mary avait vu sa mère travailler, supporter, aimer; elle avait vu son père fumer, s'enivrer et jurer.

Il va sans dire que jamais Peggy ne put consentir à laisser les mains délicates et rosées de sa chérie s'endurcir à de grossiers travaux.

Elle se les réserva tous; elle se multipliait pour vaquer à tout.

L'amour maternel et ses joies renouvelant ses forces, elle ne sentait pas plus la fatigue qui usait sa vie qu'elle n'entendait les injures du père Mick, qu'elle ne souffrait des coups qui leur succédaient quelquefois.

Toujours prête à aider aux lessives du château, à faire les ouvrages de la ferme, à faucher les foins, à les botteler, à les rentrer, à couper le blé, à le vannier, n'étant jamais lasse de sarcler, de biner, de bêcher, elle accompagnait encore son mari dans les rudes corvées d'hiver, pour aider aux travaux de terrassement et d'entretien des routes, lorsque, dans un de ses bons jours, le père Mick consentait à manier la pioche, le pic ou la truelle.

« Le pauvre homme n'a pas de défense, » disait la Tête-Carrée en s'efforçant d'arracher son mari à l'entraînement de ses compagnons de bouteille. C'était la plainte la plus énergique qu'elle eût jamais faite du père Mick.

L'aveugle tendresse de la Tête-Carrée pour Mary aurait pu changer l'aimable et caressante

enfant en une jeune fille égoïste et coquette; on a vu plus d'une fois de ces métamorphoses.

Mais, à la beauté de jeunesse dont son père n'avait gardé que le souvenir, Mary joignait la bonté, la simplicité de cœur que le temps et l'usage n'avaient fait qu'accroître chez sa mère.

L'exemple de cette vie laborieuse et résignée était un enseignement de toutes les heures, une exhortation éloquente et continuelle.

Bientôt les soins de la laiterie furent trop peu pour l'activité de la jeune fille; elle chercha les moyens de se rendre utile, les trouva, et devint la tailleur, la lingère du canton.

Les ravissements de sa mère à chaque effort nouveau, à chaque nouvelle preuve d'adresse, furent pour elle un encouragement suffisant.

Mary cousait donc, du matin au soir, sans qu'aucune distraction égayât le monotone emploi de ses heures.

Mais plus le travail devenait facile à ses adroites mains, moins il donnait d'occupation à son intelligence.

Au rebours des arts libéraux (dont les éléments rebutent l'écolier qui, les premières difficultés franchies, trouve un vif attrait dans l'étude), les arts mécaniques se laissent aborder aisément; c'est à l'usage qu'on en sent la fatigante et vide uniformité.

Alors, pour tromper les ennuis d'un travail sans

pensées, une jeune tête accueillie les rêves, les projets sans issue, les châteaux en Espagne.

Alors de décevantes illusions viennent entourer d'une auréole lumineuse ce qui n'est pas, ce qui ne peut pas être, réfléchir sur les détails fastidieux de la vie réelle une lumière égale et blafarde qui en exagère l'aridité.

C'est ainsi que Rose, la repasseuse, avait quitté le pays, et, s'embarquant sur la foi des espérances, avait été grossir les rangs des malheureuses qui, un panier d'oranges au bras, errent une partie de la nuit sur les trottoirs de Londres, et meurent dans la misère, et, ce qui est bien pis, dans l'avilissement.

Ainsi Jenny, la fileuse, conduite d'illusion en illusion, de rêve en rêve, avait abandonné la vieille mère dont elle était l'unique soutien: eh! qui aurait pu dire ce que la pauvre fille était devenue?

La femme de Pierre du Grand-Champ encore! D'où venait l'humeur acariâtre avec laquelle elle accueillait son homme au retour du travail? De ce qu'en binant ses pommes de terre, Molly ne songeait qu'aux loisirs de la marchande en boutique assise en dame à son comptoir, à attendre les chalands.

Mais, tandis que tant d'autres, en cherchant à échapper aux souffrances présentes, se livraient aux illusions qui les rendent intolérables, comment Mary trouvait-elle moyen de conserver cette douce

RASPAIL BONAPARTISTE.

Il était du devoir des journaux républicains de cacher à leurs lecteurs que Raspail (François-Vincent) a commencé par être prêtre et a continué par être bonapartiste avant de devenir l'implacable radical que l'on sait.

Comme Henri Rochefort, le communard Raspail a rimé en l'honneur de la Sainte-Vierge. Lorsqu'il eut jeté le froc aux orties, il célébra Napoléon dans un chant patriotique dont voici le refrain :

Napoléon, par sa toute-puissance,
Ne veut régner que pour notre bonheur.
Vive à jamais le héros de la France!
Vive à jamais notre auguste empereur !

Raspail a fini en adorant ce qu'il avait brûlé, et en brûlant ce qu'il avait adoré.

Requiescat in pace !

LE CANDIDAT HUMAIN.

Le conseil municipal de Sceaux vient de faire une acquisition superbe : il a élu comme un de ses membres le fameux Bertron.

M. Bertron, *candidat humain*, dont les fulgurantes professions de foi ont ébloui la France ; M. Bertron, né dans un château de l'Anjou brûlé par les nobles en 1793 : car c'étaient les nobles qui brûlaient alors les châteaux, comme ils soldaient les Prussiens en 1870.

Le conseil municipal de Sceaux aura donc en son sein un génie incompris jusqu'à ce jour, un de ces esprits élevés qui se tiennent au-dessus de tous les partis, et qui, à l'exemple du sage antique, se sont fait au dedans d'eux-mêmes un temple élevé d'où ils regardent en pitié les partis se disputant le pouvoir, comme des fourmis se disputeraient un grain de sable.

Honneur au conseil municipal de Sceaux, qui a su rendre justice au seul homme qui se distingue de la foule vulgaire, depuis la mort de l'inappréciable M. Gagne, l'inventeur de l'archimonarchie républicaine aristocratique.

M. Bertron est aujourd'hui sans rival. M. Victor Hugo est plus grand poète que MM. Gagne et Bertron, même dans la prose, qui est le seul instrument de ce dernier. Mais Victor Hugo gâta ses grandes qualités politiques par une humeur intransigeante. En dépit de ses prétentions à tout apaiser, il n'est pas *humain*. M. Bertron a seul droit à ce titre.

Que Victor Hugo soit plus divin, je l'accorde. Mais il est moins *humain*. Or, en bonne République, l'humanité est supérieure à la divinité. Donc le conseil municipal de Sceaux s'est plus que divinisé en introduisant dans son sein l'humanité personnifiée dans M. Bertron.

Honneur donc à cette digne assemblée que Paris, sans doute, éclaira de sa lumière, tout en restant lui-même dans une obscurité relative, puisqu'il n'a pas réclamé pour son propre conseil municipal l'illustre Bertron, le candidat humain.

En expiation de cette faute, il devra ériger dans son enceinte une statue à l'ex-candidat aujourd'hui élu, une statue avec cette inscription empruntée à l'Académie française repenante d'avoir oublié Molière :

Rien ne manque à sa gloire ; il manquait à la nôtre.

Oui, tous les noms, éclatants de leur rouge couleur, dont le livre d'or du conseil parisien sera riche aux yeux de la postérité, ces noms dont beaucoup resteront écrits dans l'histoire avec les flammes de la Commune, tous ces noms ne sauront effacer la tache de cette omission, et le nom de Bertron brillera par son absence au milieu des plus illustres.

Et l'équitable histoire dira : le conseil municipal de Paris a été surpassé. Par qui ? par un simple conseil municipal de Sceaux. (Espérance du Peuple.)

UNE QUERELLE DE FAMILLE.

Le journal de M. Gambetta se livrait il y a quatre jours à des attaques passionnées contre celui de M. Duportal et surtout contre M. Duportal lui-même. Ce duel à coups de plume entre radicaux est un signe du temps et trahit les secrètes dissensions qui divisent entre eux les sectaires de la démagogie. On les a vus s'entrégorger dans la première Révolution ; on les voit aujourd'hui se déchirer à belles dents et se jeter réciproquement leur passé à la tête, ce qui ne laisse pas que d'être pour la plupart un projectile dangereux.

Avec la froide cruauté qui distingue toujours nos intimes, la *Republique française*, fouillant avidement dans les fascicules des archives secrètes de l'Empire, y a trouvé avec bonheur une prétendue requête adressée en 1852 par M. Armand Duportal au prince Louis-Napoléon pour lui demander une place « au nom de sa femme et de ses deux enfants dans la misère ! » Ce triste et touchant aveu d'un père de famille aurait dû fléchir l'animosité des austères normaliens de la Chaussée-d'Antin :

Scirent si mansuescere Manes !

Mais ces doctrinaires sont sans pitié, et ils ont fait avaler jusqu'à la lie au malheureux intransigeant du *Réveil* le calice amer de ses relations fortuites et forcées de 1852 avec celui qui fit peu de temps après le coup d'Etat et qui fut l'empereur Napoléon III.

M. Gambetta, depuis qu'il a passé par la dictature de 1870 et par l'Emprunt Morgan, traite de bien haut ceux qui n'ont pas su s'enrichir par la politique.

Eh bien ! entre le faste arrogant de l'ex-dictateur et l'honorable pauvreté du député de Toulouse, les bons cœurs n'hésiteront pas et penseront sans doute comme nous que, dans cet implacable procès de famille, le plus beau rôle n'appartient pas à l'accusateur.

Il y a d'ailleurs en faveur de M. Duportal une circonstance très-atténuante et qui atteste la modicité de ses ambitions, c'est que ce qu'il demandait n'était qu'une place de sous-préfet !

Voici le texte de la lettre attribuée (mais sans qu'il soit fourni de preuves) à M. Duportal, et que, malgré notre désir de laisser à l'écart les questions de personnes, nous sommes obligés de reproduire, à cause du bruit qui se fait et se fera à l'entour de cette sorte de délation :

« Prison militaire de Bone, le 11 août 1852.

» A Monseigneur le Prince-Président de la République française.

» Monseigneur,

» J'ai une femme et deux enfants ; je les aime comme vous devez aimer la France. Pour eux, j'ai de l'ambition ; pour eux, je vous demande grâce, grâce et un peu de pain.

» Le contact des hommes, les épreuves de la prison et de l'exil, l'attitude de la France au 2 Décembre m'ont donné beaucoup à penser, et le résultat de ces pensées est tout favorable à la grande cause de réconciliation générale dont je vous crois l'instrument et le porte-drapeau.

» Voilà pour ma foi politique.

» Quant à ce qui m'est personnel dans la démarche que j'ai l'honneur de faire aujourd'hui auprès de vous, M. de Maupas, votre ministre de la police générale, et ci-devant préfet de la Haute-Garonne, vous dira ce que j'apporte de dévouement et de talent dans le service d'une cause.

» Ce dévouement et ce talent, je les mets à vos pieds.

» Vous pouvez les utiliser en faisant de moi dans l'ordre contemplatif un bibliothécaire, dans l'ordre positif un secrétaire-général, dans l'ordre militant un sous-préfet.

» Ma famille, dans la misère, vous demande une de ces trois positions.

» Quant à moi, je ne puis vous offrir, comme garantie de ma conduite future, que mon zèle, mon honnêteté et le peu de renommée que j'ai acquis dans la politique active de mon département. Mettez le tout à l'épreuve, Monseigneur, et ce que le républicain vaincu et désarmé eût peut-être hésité à promettre, attendez-le avec confiance du père de famille, qui a l'honneur d'être,

» Monseigneur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Signé : Armand DUPORTAL.

» Transporté politique de la Haute-Garonne, ex-rédacteur de l'*Emancipation*, de Toulouse, interné à Milianah (Algérie).

A la suite de cette lettre, la *Republique française* s'est exprimée ainsi :

« Pour un intransigeant, on reconnaîtra que c'est assez coulant. On ne saurait transiger avec plus de grâce. Vous avez bec et ongles, dites-vous ? vous auriez bien dû vous en servir d'abord contre les mouchards qui se glissaient dans vos bureaux ; et rien ne vous empêcherait de vous en servir aujourd'hui contre vous-même, contre les erreurs et les faiblesses de votre passé. »

M. Gambetta est, on le voit, nanti de pièces fort intéressantes ; il semble posséder un dossier en règle sur chaque personnage un

peu marquant du parti républicain, notamment sur les 363.

Un 363, M. Ordinaire, lui ayant déplu, il a exécuté M. Ordinaire, qui d'ailleurs le lui a bien rendu.

Un autre 363, M. Duportal, ayant commis quelques actes d'indiscipline contre Sa Majesté Léon Gambetta (qui exigera bientôt le *baise-main* et appellera les rois de l'Europe : Monsieur mon frère), voilà M. Duportal dévoilé impitoyablement.

Jusqu'à présent il a suffi qu'un 363 déplût au dictateur pour qu'il nous ait été démontré sans conteste que ledit 363 fut...

Singulier jour jeté sur le personnel républicain en général et sur les 363 en particulier.

L'exécution de M. Duportal veut être particulièrement dure ; mais M. Gambetta ne s'aperçoit pas que les grosses pierres qu'il essaye de jeter dans le jardin de M. Duportal subissent une déviation et lapident l'ex-dictateur.

M. Duportal est devenu un personnage réellement important à partir de l'avènement de M. Gambetta au pouvoir. Si M. Duportal n'a pas réussi avec Napoléon III, en revanche il n'a eu qu'à se louer tout d'abord de M. Gambetta.

M. Gambetta (qui pourtant le connaissait et savait quelle avait été son attitude en 1852), M. Gambetta le nomma préfet de Toulouse ; et comme préfet de Toulouse, M. Duportal écrivait à M. Gambetta :

« Toulouse, 4^e février 1874,
2 h. 55, soir.

Préfet à Gambetta, Bordeaux.

» Affirmez fortement votre dictature : la France est affolée d'obéissance et d'asservissement.

» mettez.

» Mettez la République et ses serviteurs à l'abri des calomnies des journaux monarchiques et la République triomphera.

» Décrêtez l'obéissance absolue à vos ordres et

» vous aurez décrété la victoire, car nous con-

» trairons nos mobilisés réfractaires à

» être des héros.

» A. DUPORTAL.

Tant que M. Duportal a montré cette soumission et cet enthousiasme, M. Gambetta s'est bien gardé d'exhiber des pièces compromettantes pour lui.

M. Gambetta ne dénonce les républicains suspects que lorsqu'ils lui ont déplu. Tant qu'ils lui plaisent, il les comble et les accable de dignités. Seulement il réserve toujours un document de Damoclès au cas où ils viendraient à lui devenir importants.

Du reste, il n'appartient guère à M. Gambetta de faire le délicat relativement au personnel républicain. M. Duportal, solliciteur de l'empire, peut bien figurer dans le même parti que M. de Freycinet, ex-candidat officiel sous Napoléon III.

En 1870, les membres de la commission départementale du Tarn-et-Garonne adressaient à M. Gambetta une dépêche ainsi conçue :

« Nous avons l'honneur de vous prévenir que M. de Freycinet, conseiller général, est considéré par les républicains de

sérénité ? comment éclairait-elle la triste cabane, habitée par un ivrogne et une pauvre vieille infirme, d'un céleste rayon ?

On dit que parfois les fées, appelées au baptême d'un enfant, l'ont doué du charme qui fait réussir ; que des lutins prennent à leur charge l'ouvrage de certaines chaumières dont les maîtres prospèrent alors en toutes choses ; que les sylphes ont des favoris auxquels ils donnent pouvoir sur l'air qui nous environne pour qu'ils puissent à leur gré chasser l'orage ou le brouillard, et dévoiler la claire face du soleil ; que des gnomes ont frotté d'une graisse magique l'œil de certains avarés, et que le sein de la terre s'est ouvert pour qu'ils vissent les richesses qu'elle renferme.

Si la jeune fille de la verte Irlande passe de longues heures à songer à la parure qu'elle mettra pour la prochaine danse, ou au beau jeune gars dont les yeux mireront sa beauté, la matrone, avec un mélange de peur et de plaisir, rêve au *bon peuple*, aux *bonnes gens*, comme elle les appelle, qui habitent le royaume des chimères, et visitent parfois les amis des prodiges, du merveilleux, de l'inconnu, de ce que nous ne pouvons voir, expliquer, mesurer, palper, connaître, et dont cependant la prévision et le désir naissent en nous et avec nous.

Aucune fée n'avait doué Mary à son berceau, aucun lutin, aucun sylphe, aucun mystérieux pro-

tecleur ne rôdait autour de sa corbeille d'ouvrage.

L'image même du jeune gentilhomme qui passait si souvent à cheval sous sa fenêtre, quoique le sentier fût mauvais et ne conduisit qu'à la grange à Thomas, ne hantait point ses calmes pensées.

Cependant, comme toute nature complète, elle avait cette vivacité d'imagination, cette surabondance de désirs, joie et tourment de la jeunesse.

Mais toute simple et bornée qu'était la Tête-Carrée, elle avait su donner à Mary un talisman contre les rêveries vagues, contre les espérances chimériques qui conduisent à un abîme et éteignent toutes les clartés de la route, toujours bénie, où la Providence nous a placés.

— « Quand tu ne sais à quoi penser, mon trésor, disait Peggy à sa fille, dis ta prière, mon enfant, ça console ! »

Mary avait obéi, et, toute enfant, priait comme priait sa mère.

Il semblerait que les mots, souvent répétés, forment un canal où la pensée coule, et se souille ou s'épure.

Tandis que le père Mick, aviné, ne quittait sa pipe que pour lancer des imprécations ou s'allumait encore sa colère, et qu'il attisait, au souffle de ses paroles et de ses juréments, la violence de ses passions brutales, sa femme et sa fille, en vaquant à leurs travaux, avaient sans cesse répété :

« Pardonnez-nous comme nous pardonnons, » et la quiétude de la prière s'était répandue sur leur vie.

C'est encore ce qu'il y a de plus doux ici-bas que d'aimer, bénir, se résigner.

Embrasser le devoir comme d'autres embrassent l'espérance, ce fut le moyen que prit Mary pour s'élever vers une autre atmosphère plus grande, plus calme ; et les charmes que d'autres ne trouvent que dans leurs rêves, elle apprit à les découvrir dans la réalité.

Elle avait tant de fois demandé que la « volonté divine fût faite sur la terre comme aux cieux, » qu'elle avait fini par se sentir exaucée, et la douleur qui n'a pas de sens pour un pauvre cœur aveugle, en prit un pour cette âme éclairée.

Lorsque, agenouillée près de celle qui avait été la première et la plus tendre affection de sa vie, Mary reçut sa dernière bénédiction ; lorsqu'elle vit l'expression d'une immuable sérénité s'étendre sur les traits décolorés de sa mère, ces paroles, si souvent répétées : « Elle est bénie entre toutes les femmes, » vinrent résonner au fond de son cœur.

Alors les larmes de la pieuse fille coulèrent sans amertume.

Les souvenirs et les prières ne relient-elles pas le passé au présent, le présent à l'avenir ?

Ah ! il n'y a vraiment de tout à fait morts que

ceux que l'on oublie.

Maintenant, quand Mary redisait : « Que votre règne nous arrive ! » c'était sa mère transformée qui lui ouvrait le royaume où l'on ne monte que de vertus en vertus, et dont le bonheur et la gloire se résument en un mot, entendu de tous, bien qu'aucun ne le puisse expliquer, la perfection !

Rien ne changea dans la chaumière quand l'active bonne vieille eut cessé d'épargner à Mary sa part de peines. Les pensées continuèrent à se traduire en actes et les rêves en vertus.

L'influence d'une longue patience, d'une inaltérable douceur finit par devenir puissante même sur le père Mick.

Il demeura d'avantage au logis, se grisait moins et disait même parfois :

« Il faut l'avouer, si le vin fait le rire et la chanson du cabaret, la femme fait la paix et la joie de la maison, et celle-là dure plus que l'autre. »

(Magasin pittoresque, tome XIII.)

Montauban comme un réactionnaire. C'est un candidat officiel de l'empire... Or, M. de Freycinet est aujourd'hui la cheville ouvrière des grandes combinaisons financières de M. Gambetta.

Etranger.

Plusieurs correspondances autrichiennes donnent à entendre que le projet de faire de la Roumanie un royaume aurait récemment rencontré quelques difficultés. Le prince Charles devrait se résigner à ne prendre qu'un titre de grand-duc. Serait-il exact que la Roumanie élèverait des objections contre la rétrocession de la portion de la Bessarabie réclamée par la Russie ? On le contestera sans doute de Saint-Petersbourg.

De Vienne, on affirme que l'Autriche ne permettra pas l'extension de la Roumanie sur la rive droite du Danube. Mais dans ce cas, où trouver la compensation qu'il s'agit d'offrir au gouvernement roumain ?

Les nouvelles sur la Grèce sont contradictoires. Certains bruits, sujets à caution, prétendent que, si la Russie, contrairement à ses promesses, devait trop élargir son programme, l'Angleterre pourrait prendre ses sûretés sur un point quelconque du territoire ottoman, par exemple dans l'île de Crète.

La commission des pétitions de la Chambre des députés de Prusse s'est occupée de la pétition tendant à l'abolition des lois de mai qui régissent les rapports de l'Eglise avec l'Etat.

La commission a décidé par douze voix contre six de passer à l'ordre du jour.

Toutefois, le parti catholique de la seconde Chambre ne se décourage pas. Il a annoncé qu'il présenterait une proposition tendant à ce que la Chambre prie le gouvernement de modifier la loi concernant l'instruction des ecclésiastiques, de façon à rendre possible une entente entre l'Etat et l'Eglise.

Il convient de démentir une nouvelle donnée par certain radical et relative à Victor-Emmanuel. Jamais ce prince n'a appartenu à la franc-maçonnerie, qui lui avait même gardé rancune de sa résistance.

Les nouvelles télégraphiques d'Asie sont assez sombres. Erzeroum est en proie à deux fléaux terribles : le typhus, qui enlève 120 à 150 habitants par jour, puis la famine, résultant, non du manque de blé, mais du manque de moulins à moulin. Enfin, pour 5,000 malades enfermés dans les hôpitaux, il ne reste que 22 médecins, 23 ayant succombé au fléau du typhus.

MARIAGE DU ROI D'ESPAGNE.

Notre correspondant de Madrid nous télégraphie que le mariage du roi don Alphonse avec la princesse Mercedes a eu lieu au milieu d'un enthousiasme indescriptible de la part de la population. Sur tout le parcours des époux depuis la chapelle de Notre-Dame d'Atocha, les rues de Sancto-Germino, la Puerta-del-Sol et la Calle-Major, jusqu'au palais, la voiture était couverte de fleurs et de bouquets qu'on lançait des fenêtres. Lorsque le roi a présenté la reine aux troupes, l'accueil de l'armée a été plus qu'enthousiaste. Les ambassadeurs de France ont été l'objet de plusieurs ovations. La foule a rappelé au balcon cinq fois la famille royale. Le roi a signé une amnistie pleine et entière pour tous les crimes et délits politiques.

Chronique militaire.

Parmi les nominations qui figurent au Journal officiel, nous devons une mention spéciale pour celle de M. le commandant de Sesmaisons, premier attaché militaire de France en Allemagne, promu lieutenant-colonel d'état-major. Cet officier supérieur, aussi modeste que distingué, s'est toujours signalé par l'élevation de son caractère, comme par les plus brillantes qualités militaires.

Plusieurs journaux ont annoncé que, eu égard à la bonne situation du Trésor, les ré-

servistes de la classe 1869 seraient convoqués, cette année, en même temps que ceux de 1874 ; on a parlé aussi de la convocation de 150,000 territoriaux.

Ce bruit ne repose sur aucun fondement, et l'amiral Pothouau l'a formellement démenti avant-hier dans les couloirs de la Chambre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Dans la nuit d'hier, un triste accident a jeté la consternation parmi une équipe de vidangeurs appartenant à l'usine de M. Sarget.

La vidange d'une fosse, maison Trouvé, rue Saint-Jean, avait commencé à 10 heures du soir. Vers 2 heures du matin, il y eut suspension de travail pendant 30 minutes environ. A la reprise, le sieur Doucerain, âgé de 49 ans, muni d'une lanterne, descendit dans l'échelle. A peine avait-il atteint le dernier échelon qu'il s'affaissa.

Un de ses camarades se fit attacher et descendit dans la fosse ; mais il était trop tard : l'asphyxie était complète.

Dernier avis. — Les hommes faisant partie de l'armée territoriale des classes 1864 à 1866 sont prévenus que, s'ils ne retirent pas aussitôt leurs livrets déposés dans les mairies de leurs communes respectives, des peines disciplinaires leur seront infligées.

Par suite de retards administratifs, la mise en vigueur du tarif spécial présenté par les six grandes Compagnies des chemins de fer français, pour le transport des petits colis, que nous avons annoncé pour le 15 courant, s'est trouvée retardée ; mais son application est des plus prochaines, et aussitôt promulguée, nous en ferons connaître la date à nos lecteurs.

LYRE SAUMUROISE.

Les membres de la Société musicale la Lyre Saumuroise viennent d'adresser à leurs souscripteurs la circulaire suivante et nous prient de la reproduire :

M

Dans une lettre adressée aux journaux de Saumur, M. Halbert vous a informé que, pour cause de santé, il était dans la nécessité d'abandonner la direction de notre Société. La situation financière de cette dernière n'étant pas des plus prospères, et désirant faire honneur aux engagements contractés antérieurement, nous avons décidé de la continuer, après nous être assurés du concours bienveillant de M. Fermet, notre ancien président, qui veut bien rester à notre tête jusqu'à la nomination d'un nouveau chef.

Persuadés que votre appui ne nous fera pas défaut, nous venons, M., solliciter de votre bienveillance la continuation de votre souscription pour l'année 1878. Les encouragements que nous avons reçus déjà d'un certain nombre de souscripteurs, et le désir que nous avons de bien faire, nous font espérer que vous voudrez bien accueillir favorablement notre requête.

Dans cet espoir, veuillez agréer, M., nos salutations respectueuses.

Pour les membres de la Société et par délégation,

GONDRAND, BOULOT, GREFFIN, DRON, RAYNAUD, PANNIER.

M. Gennet, conseiller de préfecture de l'Aisne, est nommé conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Cadiergue, mis en disponibilité sur sa demande.

Le projet de rachat de certains chemins de fer, présenté par M. de Freycinet, porte en outre incorporation au réseau des chemins de fer d'intérêt général de dix-sept lignes d'intérêt local, parmi lesquelles nous remarquons les suivantes : Bordeaux à la Sauve, Orléans à Chartres, Chartres à Brou et Savigny-Neuville à Saumur, Montreuil-Bellay à Angers, Faye à Chalounes, Nantes à Machecoul et la Roche-sur-Yon, Confolens à Exideuil, Patay à Nogent-le-Rotrou.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur la question préalable opposée à la proposition sage de M. le vice-amiral Touchard, dans la séance du 21 janvier ; la

question préalable a été votée par 300 voix contre 177.

MM. Berger, comte de Civrac, Fairé, comte de Maillé, Janvier de la Motte et de Soland ont voté contre.

Quant à M. Benoist, il n'a rien trouvé de plus libéral que d'étouffer la discussion sur la proposition de l'amiral Touchard en votant la question préalable !

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS.

Le 28 décembre dernier, Olivier Hayer, revendeur, fut condamné par défaut à 15 mois de prison pour complicité de vol par recel. Ayant formé opposition à ce jugement, il se présentait samedi dernier, assisté de M^e Cubain. Celui-ci a chaleureusement plaidé pour son client, vieillard de 75 ans, et révélé une action qui lui fait le plus grand honneur, à savoir l'adoption d'un enfant abandonné par sa mère, qu'il a recueilli et auquel il fait donner la meilleure éducation depuis 12 années. « Par une singulière coïncidence, ajoute le défenseur, celui qui a été mon premier client, il y a bientôt 50 ans, Hayer, sera le dernier... car c'est ma dernière plaidoirie... je dis adieu à ce qui fut ma robe d'avocat ». M^e Cubain se rassied en proie à une émotion qui a gagné tous ses auditeurs, même les plus impassibles. Le tribunal réduit la peine à huit jours d'emprisonnement.

Depuis le 1^{er} janvier, le cours forcé des billets de la Banque de France a pris fin.

Aux termes de la loi des finances pour 1876, les billets de la Banque de France devront être payés en espèces, dès que les avances de la Banque à l'Etat auront été réduites à 300 millions. Or, au 1^{er} janvier 1878, le Trésor ne devait plus que 300 millions.

Tout le monde a donc le droit désormais de refuser les billets de la Banque de France, ou d'en exiger le remboursement en espèces aux caisses de cet établissement.

Depuis longtemps déjà, la Banque avait repris le paiement en espèces de ses billets. — La fin légale du cours forcé est donc passée à peu près inaperçue.

NANTES.

Nous avons encore à revenir sur l'incident de Nantes. Voici une lettre adressée à ce sujet par le lieutenant-colonel de la garnison au maire de la ville :

Nantes, 20 janvier 1878.

Monsieur le maire,

Le journal le Phare de la Loire, dans son numéro du 19 courant, a publié deux ordres de la place, tous deux datés du 17 janvier et relatifs à l'incident Marceau.

Ne pouvant correspondre avec un journal, j'ai l'honneur, monsieur le maire, de vous prier de vouloir bien faire connaître à M. le directeur du Phare qu'il a été induit en erreur par la personne qui l'a renseigné.

Il n'y a eu qu'un seul ordre de la place, celui qui émane du commandant de place. S'il en avait existé un autre, il eût porté le titre d'ordre de la division, ou bien il eût été inséré dans un ordre de la place, pour être porté, sans aucune autre modification, à la connaissance de la garnison.

Veuillez recevoir, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le lieutenant-colonel major de la garnison, Signé : HERVÉ.

M. le directeur du théâtre de Nantes a adressé la lettre suivante au rédacteur en chef de l'Espérance du peuple :

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre dernier numéro, vous prétendez que la Direction théâtrale fait des manifestations politiques avec Marceau. Permettez-moi de vous dire que vous êtes dans l'erreur.

Jamais je n'ai eu l'intention d'organiser des démonstrations qui m'enlèveraient les sympathies de beaucoup d'habités du théâtre. Je cherche seulement à profiter du succès d'une pièce que de nombreux spectateurs ont déjà entendue dans plusieurs grandes villes.

Le lundi je ne joue pas l'opéra ; hier je pouvais donc sans aucun inconvénient prier les artistes lyriques de chanter quelques couplets à la Renaissance. Telle est la seule considération qui m'a fait donner, le 21 janvier, une représentation extraordinaire. Le public l'a bien compris ainsi ; malgré l'élevation du prix des places, la salle était pleine ; on y voyait des personnes de toutes les opinions, elles ne seraient pas venues s'il s'était agi de fêter

ou solenniser l'anniversaire que vous avez rappelé dans votre estimable journal.

J'ai l'honneur de vous prier d'insérer la présente rectification dans votre plus prochain numéro.

Veuillez agréer, etc.

E. COULON.

Ce 22 janvier 1878.

L'Espérance du peuple ajoute les lignes suivantes :

La lettre de M. Coulon nous fournit une nouvelle occasion de blâmer hautement les démonstrations politiques du théâtre de la Renaissance.

Nous sommes bien fâché de ne pouvoir partager l'avis de notre honorable directeur du théâtre ; s'il n'a point organisé de manifestations, il les a cependant laissées se produire, et nous n'apercevons point les nuances qui existent entre organiser une manifestation et la faciliter.

M. Coulon n'a point voulu, nous dit-il, mécontenter ses habitués, mais cherché seulement à profiter du succès d'une pièce.

C'est là sa seule excuse.

Il n'en est pas moins vrai qu'hier, 21 janvier, jour anniversaire qu'on aurait dû respecter, des affiches tricolores étaient collées sur nos murs, annonçant la reprise de Marceau avec le concours des artistes lyriques du Grand-Théâtre.

Il est vrai encore que les personnes attachées au contrôle portaient des nœuds tricolores, et que les personnages les plus odieux de la République ont été de nouveau acclamés par un public habitué à de pareilles ovations.

Nous voulons bien que M. Coulon n'ait point été complice de ces manifestations, mais il pourra difficilement se justifier de les avoir ignorées.

On lit dans l'Océan :

« Quimper serait-il à son tour éprouvé comme l'a été l'hiver dernier notre ville de Brest ? La fièvre typhoïde s'y est abattue avec un caractère épidémique, surtout parmi la troupe qui compose la garnison. Il y a eu de nombreux décès, et on compte jusqu'à quarante soldats malades en traitement à l'hospice civil de Quimper. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Marché de Saumur du 19 janvier.

Froment (Th.) 77	24 50	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité . . . 74	23 30	Huile de lin.	50	—
Seigle 75	13	Graine tréfle	50	—
Orge 65	16	— luzerne	50	—
Avoine h. bar. 50	10 50	Foin (dr. c.)	780	60
Fèves 75	14 75	Luzerne —	780	50
Pois blancs . . . 80	46	Paille —	780	30
— rouges 80	32	Amandes . . .	50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune . .	50	—
Farine culas. 157	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza 65	—	— qualité (52k.500)	47	—
Chenevis 50	15 75	2 ^e —	—	44
Huile de noix. 50	90	3 ^e —	—	40

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	» à »
Id. 1877.	2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	» à 65
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 60
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	» à 65
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	» à 55
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 50
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id.	» à 50

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1877.	1 ^{re} qualité	» à 100
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 95
Champigny, 1877.	1 ^{re} qualité	» à 120
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 100
Id. 1877.	1 ^{re} id.	» à 95
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 90
Varrains, 1877.	1 ^{re} qualité	» à 100
Varrains, 1877.	2 ^e id.	» à 95
Bourguil, 1877.	1 ^{re} qualité	» à 100
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 95
Id. 1877.	1 ^{re} id.	» à 90
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 85
Restigné 1877.	1 ^{re} id.	95 à 100
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 90
Chinon, 1877.	1 ^{re} id.	» à 95
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 90
Id. 1877.	1 ^{re} id.	» à 85
Id. 1877.	2 ^e id.	» à 80

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier. — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

4 AN. par 4 fr. 4 AN. par 4 fr.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume in-8^o.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les belles primes que l'Univers Illustré offre en ce moment à ses abonnés d'un an. Les PRIMES GRATUITES, qui obtiennent un succès considérable, laissent le choix entre les *Merveilles de la nuit de Noël*, par Émile Souvestre, et les *Saltimbanques*, par Gaston Escudier. Chacun de ces volumes, grand in-8°, est imprimé avec luxe sur papier vélin et contient de belles et nombreuses gravures. Éléante reliure avec fers spéciaux et tranches dorées. — Nous devons signaler aussi les DEUX NOUVELLES PRIMES, avec supplément de prix, lesquelles se composent des *Oeuvres illustrées de H. de Balzac* (8 volumes grand in-4°, contenant 1,000 gravures) et des *Oeuvres illustrées de George Sand* (9 volumes grand in-4°, contenant 680 gravures d'après

Tony Johannot et Maurice Sand). — Nous n'avons pas besoin d'insister, du reste, puisque l'administration de l'Univers Illustré envoie un numéro spécimen, contenant les détails relatifs à ces quatre primes, à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr.; six mois, 14 fr. 50; trois mois, 6 fr. — Europe : un an, 23 fr.; six mois, 12 fr.; trois mois, 6 fr. 50. — Colonies et pays d'outre-mer le port en sus suivant les tarifs. — Bureaux de l'Univers Illustré, 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison **Abel Pilon et Co**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Bombée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de Valenciennes, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie.

Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 30 m. soir.	9 h. 7 m. soir.
11 — 15 — —	9 — 30 — —	11 — 41 — —	
1 — 30 — soir.			
7 — 40 — —			

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.	7 — 59 — —
10 — 45 — —	3 — 10 — —	11 — 20 — —	
12 — 30 — soir.			
6 — 15 — —			

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	72 90	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	633 75	3 75		Canal de Suez	770	2 30		
4 1/2 %	103 75	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	662 50			Crédit Mobilier esp.	570		2 50	
5 %	109 30	25	Crédit Mobilier	161 25		1 35	Société autrichienne	335		1 25	
Obligations du Trésor, t. paré.	494		Crédit foncier d'Autriche	517 50		8 75	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233		Charentes, 500 fr. t. p.	165			Orléans	343			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511 50		Est	637 50		50	Paris-Lyon-Méditerranée	337 50			
— 1865, 4 %	536		Paris-Lyon-Méditerranée	1933		3 75	Est	333			
— 1869, 3 %	398		Midi	785			Nord	312			
— 1871, 3 %	378 50		Orléans	1300			Ouest	335			
— 1875, 4 %	505		Nord	1107 50		2 50	Midi	333 25			
— 1876, 4 %	494		Orléans	708 75		1 25	Charentes	238 75			
Banque de France	3265		Vendée, 500 fr. t. p.	1337 50			Vendée	165			
Comptoir d'escompte	707 50		Compagnie parisienne du Gaz	500			Canal de Suez	543			
Crédit agricole, 200 f. p.	340		C. gén. Transatlantique	500							
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 24 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
9 — 15 — —	soir, omnibus (s'arrête à Angers).
1 — 23 — —	soir, omnibus (s'arrête à Angers).
4 — 10 — —	soir, omnibus (s'arrête à Angers).
7 — 15 — —	soir, omnibus (s'arrête à Angers).
10 — 37 — —	soir, omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 26 — —	soir, express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés commune du Vaudelnay-Rillé.

Et appartenant à la mineure Ecot, de Montreuil-Bellay.

L'adjudication aura lieu le dimanche dix février mil huit cent soixante-dix-huit, à midi, en l'étude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le seize août mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille de M^{lle} André-Eugénie-Julie-Joséphine Ecot, fille mineure, issue du mariage de M. Jules-Toussaint Ecot, banquier, demeurant à Montreuil-Bellay, avec dame Eugénie-Joséphine-Elisabeth Ecot, aujourd'hui décédée; cette délibération tenue devant M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le vingt-sept juillet mil huit cent soixante-dix-sept;

Et à la requête de M. Jules-Toussaint Ecot, ci-dessus qualifié et domicilié, agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de sa fille mineure, ci-dessus nommée;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dit ville, rue Cendrière, n° 12;

En présence ou lui dûment appelé de M. Joseph-Michel Ecot, banquier, demeurant à Montreuil-Bellay, au nom et comme subrogé-tuteur de ladite mineure;

Il sera, le dimanche dix février mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Commune du Vaudelnay-Rillé.

1^{er} lot.

Un hectare trente-neuf ares soixante-dix centiares de terre et vigne, sis au clos de la Gloriette, traversés par la ligne ferrée d'Angers, joignant au nord un chemin, au levant Sancier, Girault, Brunet et Pouchet, au midi un chemin, au couchant le sieur B-

Sur la mise à prix de sept mille six cent vingt francs, ci... 7,620 f.

2^e lot.

Un hectare cinquante-sept ares trente centiares de terre, sis à Filtouppier, coupés par le chemin de fer d'Angers, joignant au nord le sieur Billy et au couchant le chemin du Puy-Notre-Dame à Brossay.

Sur la mise à prix de quatre mille quatre francs, ci... 4,004 »

5^e lot.

Sept ares vingt centiares de terre, sis aux Grandes-Haies, joignant au nord le sieur Mestreau, au levant le sieur Mauny, au midi le sieur Morillon et la dame Robin.

Sur la mise à prix de cent soixante-dix francs, ci... 170 »

Total des mises à prix : onze mille sept cent quatre-vingt-quatre francs, ci... 11,794 »

Faculté est réservée par le jugement de réunir plusieurs lots en un seul.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué, pour-suisant la vente;

2^o A M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le vingt-un janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent soixante-dix-huit, folio, case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(45) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche 27 janvier 1878, à midi.

DE DEUX MAISONS

ET D'UN JARDIN

Situés à Saumur, rue de l'Échelle, n° 12 et 14, en face le château d'eau, dépendant des successions Étienne Chesneau-Clergeau.

Mises à prix : 1,200 fr. et 600 fr.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre,

On demande une demoiselle pour le rayon de mercerie.

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

1^o Un pré, dit le Pré-Lambault, d'une contenance de 22 ares 18 centiares, sis au lieu dit le Pré-Pinguet, près le Pont-Fouchard, commune de Saumur, joignant au nord le quartier ci-après désigné, au levant M. Plessis et autres, au couchant la rivière du Thouet et au midi M^{me} Fontaine.

2^o Un autre pré, planté d'osier, dit le Quetier, sis au lieu dit le Pré-Pinguet, commune de Saumur, n° 146, section F du cadastre, d'une contenance de 1 hectare 29 ares 20 centiares, joignant d'un côté la rivière du Thouet, d'un autre côté un ancien passage de la Prairie-Pinguet, d'un bout M. Mesniet et d'autre bout les représentants Rogeron.

3^o Un autre pré, dit le Pré-aux-Clercs, situé commune de Saumur, et propre à bâtir, d'une contenance de 20 ares 60 centiares, joignant au levant la rue Fardeau, au midi la levée Saint-Lazare.

4^o Un lot, dit Hot-de-Bagneux, commune de Saumur, d'une contenance de 1 hectare environ, planté de peupliers et joignant au couchant le Thouet, au levant et au nord la Pré-Pinguet et le port du Pont-Fouchard.

5^o Et une ferme, dite le Pinier, située commune de la Plaine, près Villiers, d'une contenance de 6 hectares 25 ares 20 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e Courtois, notaire. (46)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance de suite,

Le MOULIN GEORGET

Situé sur les Châteaux, à Saumur.

Beaux logements et jardin.

Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.

S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M^e MÉNOUAS, notaire à Saumur.

COSMYDOR

Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre. Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène, de la toilette et de la santé. (En faire usage quotidiennement.) LE FLACON : 1 FR. 50. Se vend partout. Entrepôt général : 28, Rue Bergère, Paris. Envoi des Prospectus explic. contre demande affranchie.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 48, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.

PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Vollières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (503)

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, gendre et successeur

33, rue de Fleurus, à Paris

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles. Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix. DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES — INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE — OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, ETC.

Pour paraître en Janvier 1878 :

GRAND ATLAS

départemental

De la France, de l'Algérie et des Colonies

106 CARTES IN-FOLIO, GRAVÉES SUR CUIVRE ET AU BURIN

Contenant l'indication de toutes les Communes composant chaque département

ACCOMPAGNÉES D'UN TEXTE EXPLICATIF, HISTORIQUE ET STATISTIQUE. UN TABLEAU DES DÉPARTEMENTS PAR ARRONDISSEMENTS ET CANTONS, ET DE LA NOMÉNCLATURE BIOGÉOGRAPHIQUE DES CÉLÉBRITÉS DE LA FRANCE.

Nous ne saurions trop appeler l'attention sur cette publication, faite avec la plus scrupuleuse exactitude, et à laquelle nous avons apporté tous nos soins. Cet ouvrage, d'une utilité incontestable pour toute personne désireuse de connaître la géographie de la France, est absolument indispensable aux industriels, négociants, commissionnaires, officiers ministériels, etc., etc.

2 forts volumes in-folio reliés. Prix : 125 fr.

POUR LES SOUSCRIPTIONS FAITES AVANT FIN JANVIER 1878 :

Cent francs

PAYABLES 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS

Toute demande ne peut être inférieure à 20 francs. Envoi franco des Catalogues

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le